

Rectificatif

Générale

modern

Rectificatif n° 202 / AN / 86 1re L «Loi n° 202 / AN / 86 ire L du 4 mai 1986 portant approbation d'une convention d'aval et d'engagement d'autorisation de transfert entre la République de Djibouti et la Caisse centrale de Coopération économique».

n° 202 / AN / 86

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication
6 janvier 1987

Numéro JO
n° 1 du 15/01/1987

Date du numéro
15 janvier 1987

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

à l'article le, lire : Est approuvée la convention d'aval et d'engagement d'autorisation de transfert... (le reste sans changement).